Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance prêt immobilier: indus assurance prêt.

Par Samdelta

Bonjour.

Excusez moi si je ne suis pas dans la bonne rubrique. Je me suis dirigé vers le forum qui me semblait le plus approchant.

Brièvement:

Suite à un rachat de prêt immobilier à mon retour de DOM (même groupe:Bxxxxxxxxd/Bxxxxxxx Pxxxxxx) de Bxxxxd vers BxxxP en 2013, j'étais convaincu que mon assurance par délégation (xxxxx) avait été transférée d'un prêt à l'autre, car on m'avait affirmé, oralement, que ce serait fait.

Suite à une demande de rachat d'assurance xxxxxxxxx, début 2022, concrétisée en décembre, j'ai appris et eu confirmation à cette occasion, que ce transfert d'assurance n'avait pas eu lieu, et que depuis 2013, je payais une cotisation pour rien.

Puis-je demander un remboursement, au moins partiel, de ces cotisations, dans la mesure où je n'ai découvert le problème que maintenant?

Merci.
Sam.

CG du forum pas de nom de marque

Par yapasdequoi

Bonjour,
En matière d'assurance, la prescription est de 2 ans. Mais personne ne vous interdit de demander ce remboursement...

Par Samdelta

Bonsoir.

Merci pour cette réponse. Je reste donc soumis au bon vouloir de l'assurance, en espérant qu'ils seront compréhensifs.

Par chaber

Bonjour

Les contrats ne sont pas transférables. Il vous appartenait de résilier le premier contrat

Par ailleurs les assurances liées aux prêts sont généralement à fonds perdus. Donc aucune chance de récupérer les primes versées
Si malheureusement les assureurs avaient dû intervenir en cas de décès le prêt aurait été remboursé, le reste des capitaux reversé aux héritiers